

"AUMALE DEVELOPPEMENT"

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros

Siège social : CHANTILLY (60500) - 64, avenue du Maréchal Joffre

RCS COMPIEGNE 831 934 732

DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES EN DATE DU 30 DECEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

Les Associés de la société AUMALE DEVELOPPEMENT (ci-après la "**Société**"), société par actions simplifiée au capital de 100.000 €, divisé en 10.000 actions de 10 € de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé à CHANTILLY (60500) – 64, avenue du Maréchal Joffre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de COMPIEGNE sous le numéro 831 934 732, ci-après, les **Associés** :

La société CLAMINVEST, possédant7.000 actions
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Jacques NAMANI

La société TILINVEST, possédant.....1.500 actions
Représentée par son Président, Monsieur Olivier TILMANT

Madame Isabelle MAITREJEAN, possédant.....1.500 actions

Soit un total de DIX MILLE actions, ci.....10.000 actions
Composant le capital social de la Société

ont pris les décisions ci-après sous la forme d'un acte sous seing privé :

- Changement de Président de la société AUMALE DEVELOPPEMENT au 30/12/2024.

DECISION UNIQUE

Les Associés prennent acte de la démission à compter de ce jour, de la société CLAMINVEST représentée par son président Jean Jacques NAMANI, de son mandat de Président et décident de nommer en qualité de Président et pour une durée indéterminée :

La société CLAMINVEST SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros dont le siège social est situé 64, avenue du Maréchal Joffre à CHANTILLY (60500) et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Compiègne sous le numéro 937 964 484 RCS Compiègne avec pour représentant la société CLAMINVEST représentée par son président Jean Jacques NAMANI.

Le Président assume, sous sa responsabilité, la direction de la Société et exercera sa mission conformément aux dispositions légales et statutaires.

La société CLAMINVEST SERVICES, pressentie, a accepté les fonctions de Président de la Société qui lui sont ainsi confiées et a déclaré n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction l'empêchant d'exercer lesdites fonctions.

Les Associés à l'unanimité adoptent cette décision.

*
* *

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés de la société.

CLAMINVEST
Représentée par Monsieur Jean-Jacques NAMANI

DocuSigned by:
Jean-Jacques NAMANI
86EAB1A4A7A045F...

TILINVEST
Représentée par Monsieur Olivier TILMANT

DocuSigned by:
Olivier Tilmant
323F5AE6FB784A5...

Madame Isabelle MAITREJEAN

DocuSigned by:
isabelle maitrejean
CF56DD6F21FF4F6...

CLAMINVEST SERVICES
Représentée par CLAMINVEST représentée par Monsieur Jean Jacques NAMANI

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT DE LA SOCIETE
AUMALE DEVELOPPEMENT

DocuSigned by:
Jean-Jacques NAMANI
86EAB1A4A7A045F...